



Assemblée générale

Distr. limitée
11 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 63 a) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Soudan* : projet de résolution

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et ses résolutions 58/233 du 23 décembre 2003, 59/254 du 23 décembre 2004, 60/222 du 23 décembre 2005, 61/229 du 22 décembre 2006, 62/179 du 19 décembre 2007 et 63/267 du 31 mars 2009 intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international »,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005¹, qui prend notamment acte de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, ainsi que sa résolution 60/265 du 30 juin 2006,

Rappelant la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, le 22 septembre 2008²,

Sachant que les pays africains sont responsables au premier chef de leur développement économique et social et qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine

¹ Voir résolution 60/1.

² Voir résolution 63/1.



jouent à cet égard, et que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé au Nouveau Partenariat par la Conférence internationale sur le financement du développement³,

Soulignant combien il importe, si l'on veut progresser dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat⁴, qu'existent aux niveaux national et international, des conditions propices à la croissance et au développement de l'Afrique,

Soulignant qu'il faut que tous les engagements de la communauté internationale concernant le développement économique et social de l'Afrique soient tenus,

1. *Prend acte* du septième rapport complet du Secrétaire général⁵;
2. *Réaffirme* son plein appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁴;
3. *Réaffirme également* combien elle tient à ce que la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique² soit pleinement appliquée, comme il était déjà réaffirmé dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, adoptée comme document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008⁶;
4. *Constate* les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi que l'appui régional et international dont il bénéficie, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire sur le plan de sa mise en œuvre;
5. *Réaffirme* la ferme volonté d'apporter une assistance en matière de prévention et de soins, dans le but de libérer l'Afrique du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose, en répondant aux besoins de tous les Africains, en particulier ceux des femmes, des enfants et des jeunes, et de se rapprocher le plus possible de l'objectif consistant à assurer d'ici à 2010 l'accès universel, dans les pays africains, à des programmes complets de prévention du VIH/sida, de traitement, de soins et d'accompagnement, d'accélérer et d'intensifier l'action menée pour élargir l'accès, en Afrique, à des médicaments de qualité peu coûteux, notamment des antirétroviraux, notamment en encourageant les laboratoires pharmaceutiques à mettre ces médicaments à la disposition du public, d'assurer le renforcement du partenariat mondial et l'accroissement de l'aide bilatérale et multilatérale, si possible sous forme de dons, destinée à la lutte contre le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses en Afrique, grâce au renforcement des systèmes de santé;
6. *Se déclare préoccupée* par les multiples crises que traverse le monde, qui sont interdépendantes et dont les effets se démultiplient les uns les autres, en particulier la crise financière et économique mondiale, la volatilité des prix de

³ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ A/57/304, annexe.

⁵ A/64/204.

⁶ Résolution 63/239, annexe.

l'énergie, la crise alimentaire et les problèmes liés aux changements climatiques, qui risquent de freiner encore la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, surtout en Afrique;

7. *Constate avec une vive inquiétude* que l'Afrique est le continent le plus touché par les conséquences des crises financière et économique mondiales, et réaffirme donc qu'elle tient absolument à agir rapidement pour subvenir aux besoins particuliers de l'Afrique et atténuer les conséquences multidimensionnelles de la crise sur le continent;

8. *Se déclare à nouveau préoccupée* par la baisse du volume des échanges commerciaux de l'Afrique, qui ne dépasse pas 2 %, par celle de la part de l'aide publique au développement consacrée à l'Afrique, par l'alourdissement du fardeau de la dette, par la montée du chômage et par le renversement des flux de capitaux et d'envois de fonds vers le continent du fait de la crise financière et économique mondiale, ce qui anéantit des résultats socioéconomiques et politiques que l'Afrique avait durement acquis ces dernières années;

9. *Réaffirme* la nécessité d'accroître la représentation et la participation des pays en développement au processus international de prise de décision économique et de définition des normes, y compris celles des pays d'Afrique, et souligne à cet égard que la crise économique et financière mondiale et l'action menée pour y remédier ne devraient pas avoir pour effet de marginaliser encore plus le continent africain;

10. *Réaffirme également* l'engagement pris par tous les États de créer, comme prévu dans la déclaration politique sur « les besoins de développement de l'Afrique », un mécanisme permettant de contrôler la suite donnée à tous les engagements ayant trait au développement de l'Afrique, et, à cet effet, prie son président de lancer un processus de consultations intergouvernementales, ouvert et transparent, auquel participent les parties concernées, visant à élaborer un tel mécanisme d'ici à sa soixante-cinquième session;

11. *Réaffirme* qu'elle appuie sans réserve l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qu'elle a adoptée à sa vingt-sixième session extraordinaire, le 27 juin 2001⁷, et celle de la Déclaration politique sur le VIH/sida, qu'elle a adoptée le 2 juin 2006⁸;

I

Mesures prises par les pays et organisations africains

12. *Salue* les progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation de leurs engagements relatifs à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, au renforcement de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la bonne gestion économique, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine, en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance, en créant des conditions propres à favoriser la participation du secteur privé, notamment des

⁷ Résolution S-26/2, annexe.

⁸ Résolution 60/262, annexe.

petites et moyennes entreprises, à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, et à attirer des investissements étrangers directs aux fins du développement de la région;

13. *Prend note avec reconnaissance* de ce que font l'Union africaine et les autres communautés économiques régionales en matière d'intégration économique et de ce que l'Union africaine continue à faire pour mettre en œuvre les dispositions de sa résolution 59/213, souligne l'importance du rôle joué par le système des Nations Unies, qui apporte son soutien à l'Union africaine dans les domaines social, économique et politique ainsi que dans celui de la paix et de la sécurité.

14. *Se félicite* des progrès estimables accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier en ce qui concerne l'achèvement de l'évaluation dans douze pays, ainsi que les progrès accomplis dans l'application des programmes d'action nationaux issus de ces évaluations et, à cet égard, invite instamment les États africains qui ne l'ont pas encore fait à envisager de se joindre au Mécanisme et, partant, à en renforcer l'efficacité;

15. *Salue et apprécie* les efforts croissants que continuent de faire les pays africains pour transversaliser dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes;

16. *Souligne* que la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que la consolidation de la paix après les conflits, conditionnent la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat, et se félicite à cet égard de la coopération et de l'appui dont les organisations régionales et sous-régionales africaines bénéficient de la part des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires du développement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

17. *Constata* qu'il faut que les pays d'Afrique continuent de coordonner toutes les formes d'aide extérieure, compte tenu de leurs stratégies et priorités nationales respectives, afin d'intégrer effectivement cette aide à leur développement;

18. *Encourage* les pays africains à se hâter d'atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire en Afrique, et réaffirme à cet égard qu'elle est favorable, entre autres, au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et aux conclusions de la réunion de suivi du Comité technique international du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Addis-Abeba en mai 2007;

19. *Sait* l'importance du rôle que les communautés économiques régionales africaines peuvent jouer dans l'application du Nouveau Partenariat et, à cet égard, encourage les pays africains et la communauté internationale à apporter à ces communautés économiques régionales l'appui nécessaire au renforcement de leurs capacités;

20. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'intégration du Nouveau Partenariat aux structures et processus de l'Union africaine, et prend note des efforts que déploie actuellement l'Union africaine pour améliorer la coordination entre le secrétariat du Nouveau Partenariat, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États africains;

21. *Se félicite également* de la collaboration entre le Forum africain du secteur privé et le Pacte mondial des Nations Unies et recommande de renforcer ce partenariat en concertation avec la Commission de l'Union africaine en vue d'appuyer le développement du secteur privé en Afrique, la promotion de projets de

partenariat entre secteur public et secteur privé et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux décisions pertinentes du Conseil exécutif de l'Union africaine;

22. *Engage* les pays africains à continuer de sensibiliser le public aux buts et objectifs du Nouveau Partenariat et à ses programmes, notamment en appliquant des stratégies efficaces et globales de communication et d'information à l'échelle du continent;

23. *Engage également* les pays africains à renforcer et à développer les infrastructures de transit locales et à continuer à mettre en commun leurs meilleures pratiques, afin de renforcer l'intégration régionale;

24. *Accueille avec satisfaction* le programme Éducation de base en Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui vise à faire de l'éducation une priorité, et est favorable à une réforme globale et intégrée;

II

Dispositions prises par la communauté internationale

25. *Se félicite* des efforts déployés par les partenaires de développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat;

26. *Se félicite également* des diverses initiatives d'importance lancées par les partenaires de développement de l'Afrique ces dernières années et souligne à cet égard qu'il importe de coordonner ces initiatives en faveur de l'Afrique et qu'il faut veiller à ce qu'elles soient effectivement appliquées;

27. *Considère* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent contribuer de façon importante à appuyer les efforts de développement de l'Afrique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

28. *Se félicite* des diverses initiatives d'importance lancées ces dernières années par les partenaires de développement de l'Afrique, dont le Forum du Partenariat pour l'Afrique, le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, la coopération Chine-Afrique, le partenariat stratégique Union européenne-Afrique, le Groupe des Huit, le compte du Millennium Challenge, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, le Sommet pour la coopération entre la Turquie et l'Afrique, le Sommet Afrique-Amérique du Sud, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, l'initiative en faveur de soins de santé complets parrainée par le Gouvernement cubain, l'Initiative coréenne pour le développement de l'Afrique, le programme spécial d'assistance technique du Pakistan en faveur de l'Afrique, le Partenariat pour la coopération entre le Viet Nam et l'Afrique, le Forum Inde-Afrique, le programme de coopération agricole entre le Chili et le Kenya, la Tanzanie, l'Éthiopie et l'Ouganda mis en œuvre en 2009 et le Programme de coopération de Singapour pour les pays africains, et souligne à cet égard qu'il importe de coordonner ces initiatives en faveur de l'Afrique et qu'il faut veiller à ce qu'elles soient effectivement mises en œuvre;

29. *Demande instamment* que l'on continue d'appuyer des mesures devant permettre de relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, le cas échéant, des mesures

d'allégement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, de respect des engagements pris concernant l'aide publique au développement, de stimulation des investissements étrangers directs et de transfert de technologie;

30. *Constate* que l'Afrique, qui contribue moins que toute autre région au changement climatique, est l'une des plus vulnérables et exposées à ses effets néfastes et, à cet égard, appelle la communauté internationale, en particulier les pays développés, à soutenir les efforts d'adaptation de l'Afrique, notamment par le transfert des technologies, le renforcement des capacités et la fourniture de ressources adéquates et prévisibles;

31. *Affirme de nouveau* que tous les pays et toutes les institutions multilatérales compétentes doivent continuer de s'efforcer de donner une plus grande cohérence à leurs politiques commerciales à l'égard des pays africains, et reconnaît l'importance de l'action menée pour intégrer pleinement ces pays au système commercial international, grâce à des initiatives consistant notamment à améliorer leurs capacités au moyen de l'initiative Aide pour le commerce et, compte tenu de la crise économique et financière mondiale, les aider à faire face aux difficultés d'ajustement liées à la libéralisation des échanges;

32. *Demande* que le problème de la dette extérieure des pays africains soit réglé de façon globale et durable, notamment en ce qui concerne l'annulation ou la restructuration, le cas échéant, de la dette des pays africains fortement endettés qui ne bénéficient pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et dont l'endettement est excessif, au cas par cas, et souligne l'importance d'un moratoire de la dette, notamment dans le contexte de crise financière actuelle;

33. *Demande également* que les pays du Groupe des Huit s'acquittent de l'engagement pris récemment de doubler l'aide publique au développement d'ici à 2010 et, à ce propos, appelle la communauté internationale à honorer ses engagements;

34. *Est consciente* des efforts consentis par les pays développés pour accroître les ressources disponibles aux fins du développement, notamment l'engagement pris par certains d'entre eux de relever le niveau de l'aide publique au développement, et souhaite que soient respectés tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif fixé par de nombreux pays développés d'y consacrer, pour les pays en développement, 0,7 % de leur produit national brut à l'horizon 2015 et au moins 0,5 % à l'horizon 2010, ainsi que la réalisation de l'objectif consistant à affecter 0,15 % à 0,2 % de leur produit national brut à l'aide publique consacrée au développement des pays les moins avancés, et engage les pays développés qui n'ont pas encore atteint ces objectifs à agir concrètement en ce sens, conformément aux engagements qu'ils ont renouvelés;

35. *Se félicite* que la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies continue de s'efforcer d'aider les pays d'Afrique qui sortent d'un conflit et que les relations entre la Commission et l'Union africaine ont été resserrées et, à cet égard, prend acte avec satisfaction de la visite effectuée le 9 novembre 2009 au siège de l'Union africaine par le Président de la Commission de consolidation de la paix et les présidents des différentes formations de la Commission;

36. *Se félicite également* des efforts de certains pays développés, qui sont en bonne voie de tenir l'engagement qu'ils ont pris d'augmenter leur aide publique au développement;

37. *Se félicite en outre* des efforts déployés et des initiatives prises récemment pour améliorer la qualité de l'aide et en accroître l'impact, y compris, notamment, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra⁹, ainsi que de la détermination à prendre en temps voulu des mesures concrètes et efficaces pour donner effet à tous les engagements acceptés au sujet de l'efficacité de l'aide, en arrêtant une procédure de contrôle claire et des délais précis, notamment en continuant d'aligner les mesures d'aide sur les stratégies des pays, en renforçant les capacités institutionnelles, en réduisant les frais de transaction et en éliminant les procédures administratives, en parvenant à ce que l'aide soit moins liée, en améliorant la capacité d'absorption et la gestion financière des pays bénéficiaires et en mettant davantage l'accent sur les résultats en matière de développement;

38. *Invite* les pays développés à prendre des mesures concrètes pour que le Cycle de négociations commerciales de Doha aboutisse, compte tenu des questions relatives au développement;

39. *Est consciente* qu'il faut que la communauté internationale axe plus particulièrement ses efforts sur l'appui au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et que l'investissement dans la santé et l'éducation de base atteigne un niveau adéquat;

40. *Est consciente également* que la communauté internationale doit s'efforcer d'accroître le flux de ressources nouvelles et supplémentaires de toute provenance, publique et privée, nationale et étrangère, destinées au financement du développement des pays africains;

41. *Invite* les pays développés à aider les pays d'Afrique à promouvoir et maintenir la stabilité macroéconomique, à attirer des investissements et à promouvoir des politiques susceptibles d'attirer des investissements nationaux et étrangers, par exemple en encourageant les apports de capitaux privés, à pousser le secteur privé en Afrique à investir, à faciliter et encourager les transferts des technologies dont ont besoin les pays africains à des conditions favorables, notamment à des conditions concessionnelles et préférentielles convenues d'un commun accord, et à aider ces pays à renforcer les capacités humaines et institutionnelles dont ils disposent pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat conformément aux priorités et objectifs de celui-ci et dans le but de promouvoir le développement de l'Afrique à tous les niveaux;

42. *Prie* le système des Nations Unies de continuer à aider l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau Partenariat et les pays d'Afrique à élaborer des projets et programmes conformes aux priorités du Nouveau Partenariat, et de mettre plus fortement l'accent sur le contrôle et l'évaluation de l'efficacité de ses activités d'appui au Nouveau Partenariat, ainsi que sur la diffusion d'informations sur la question;

43. *Invite* le Secrétaire général à insister auprès des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, dans le cadre de la suite donnée au

⁹ A/63/539, annexe.

Sommet mondial de 2005, pour qu'ils aident les pays africains à mener des initiatives à impact rapide, dans le cadre notamment du projet « Villages du Millénaire », et prie le Secrétaire général d'évaluer ces initiatives dans son rapport;

44. *Prie* le Secrétaire général de renforcer la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies pour soutenir le Nouveau Partenariat, selon les modules convenus, et demande aux organismes des Nations Unies de continuer à tenir compte des besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles;

45. *Prie également* le Secrétaire général de prendre des mesures pour renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat, notamment en suivant les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique et en en rendant compte;

46. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, fondé sur les renseignements que lui auront communiqués les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes du Nouveau Partenariat.
